



## Public concerné nombre

Toute personne souhaitant enseigner les activités équestres en autonomie et contre rémunération. Promotions de 8 à 16 apprenants.

## Prérequis Modalités et délai d'accès

### Prérequis :

- Avoir 18 ans au plus tard 2 mois après le début de la formation
- Niveau G7 de cavalier
- PSC1 ou équivalent
- Certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et la pratique d'activités équestres

### Modalités d'accès :

- Obtention des TEP ou équivalent (CEP 3, ATE, AE...)
- Réussite des tests de sélection (écrit portant sur le parcours et le projet professionnel, entretien de motivation, questionnaire de connaissances sur la théorie des galops 1 à 7, footing de 20 minutes à 8 km/h)

Les TEP sont composés de 3 épreuves travail :

- sur le plat,
- saut d'obstacles,
- travail à pied).

Des équivalences sont possibles en fonction des résultats en compétition du (de la) candidat(e). Une attestation est délivrée par la DTN à l'adresse : <https://metiers.ffe.com/moniteur> au paragraphe « dispenses et/ou équivalences ».

La MFR de Thiviers organise des TEP le **jeudi 19 juin 2025** au Cercle Hippique d'Antonne. Le coût est de 100 €, la cavalerie n'est pas fournie. Des chevaux (ou poneys D) différents peuvent être utilisés en fonction des tests. Les sélections sont organisées le même jour et au même endroit que les TEP.

Pour les personnes titulaires d'une équivalence aux TEP, les sélections auront lieu le **vendredi 20 juin 2025** au Cercle Hippique d'Antonne, et sont complétées d'une évaluation à cheval sur le plat et à l'obstacle d'un niveau galop 7. La cavalerie peut être fournie. Le coût est de 100€.

Une journée de préparation aux TEP et aux sélections est organisée à Antonne le **vendredi 30 mai 2025**. Coût 60€. Inscription et règlement auprès de Florence BOUTHIER 06 81 85 82 67.

Dépôt du dossier de candidature au plus tard **le 31 mai 2025**.

## Présentation générale

- Le BPJEPS AE est un diplôme d'État délivré par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.
  - Le(la) moniteur(trice) encadre tous les publics dans toutes les disciplines équestres, de l'initiation poney cheval à l'approfondissement. Il exerce son activité en autonomie.
- Conformément à l'article L. 212-1, il garantit notamment la sécurité des publics dont il a la charge ainsi que des tiers concernés. Il/elle participe au bon fonctionnement et à la qualité d'accueil de l'établissement d'activités physiques ou sportives pour lequel il/elle travaille, notamment par l'entretien de la cavalerie et de son niveau de dressage, et la maintenance du matériel et des installations. Il/elle contribue à la promotion des activités équestres.
- Il/elle exerce son métier, seul(e) ou en équipe, en tant que salarié, travailleur indépendant ou dirigeant au sein d'entreprises, d'associations ou de services publics.

## Statuts possibles

- Apprenti → **la candidature Parcoursup est obligatoire, elle est possible jusqu'à l'entrée en formation**
- Stagiaire de la formation professionnelle continue
- Contrat de professionnalisation
- Demandeur d'emploi
- Salariés
- Chefs d'entreprise

## **Objectifs**

- Obtention du diplôme BPJEPS Educateur Sportif mention Équitation
- Développement de compétences professionnelles solides permettant un accès à l'emploi durable.

## **Contenu de la formation**

- **BC1 (bloc de compétences 1)** : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- **BC2 (bloc de compétences 2)** : Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
- **BC3 (bloc de compétences 3)** : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure ;
- **BC4 (bloc de compétences)** : Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres

## **Modalités pédagogiques**

### **Formation en alternance**

- Contenus théoriques et pratiques à la MFR et en Centres Équestres partenaires
- Mise en situation professionnelle dans un centre équestre

A la MFR, locaux modernes et équipés numériquement au sein d'un château du XVème siècle.

Pour la formation technique et pédagogique, à disposition :

- Manège et carrières
- Cavalerie de qualité
- PTV/CROSS
- Rond d'Havrincourt

Le centre équestre d'alternance devra répondre à un cahier des charges précis fourni en annexe de la convention de stage ou du contrat (80 licenciés minimum du galop 1 à 7, tuteur diplômé sur place en même temps que l'apprenant, diversité des activités équestres pratiquées, cavalerie adaptée, etc...)

## **Compétences Capacités professionnelles visées**

La diversité des situations professionnelles propres aux activités équestres exige des compétences transversales pour assurer l'encadrement de tous les modes de pratique en sécurité.

D'une manière générale, et en garantissant la sécurité de tous, le(la) moniteur(trice) d'activités équestres :

- conduit un projet, des progressions, des séances :
  - d'animation équestre
  - d'initiation poney cheval ou d'approfondissement dans les activités équestres
  - de découverte du rapport homme/cheval
  - de sensibilisation au développement durable et à la citoyenneté
- participe :
  - au travail, à l'entretien et au bien-être des équidés utilisés
  - à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations
  - à l'organisation et à la gestion des activités
  - à l'accueil des publics et à l'animation de la structure
  - à la promotion des activités.

D'une manière générale, le(la) moniteur(trice) assure en autonomie des activités d'encadrement, d'enseignement et de préparation à la compétition sur l'ensemble du champ des activités équestres. Il/elle peut être amené(e) à collaborer au sein d'une équipe.

## **Durée et rythme de la formation**

Formation sur 10 mois : lundi et mardi en centre (MFR et CE partenaire), mercredi, jeudi ou vendredi et samedi + vacances scolaires en entreprise d'alternance.

Un plan individuel de formation est établi à l'issue des tests d'entrée et de positionnement, en fonction des parcours scolaire, professionnel, et des compétences acquises.

Formation complète : 560 h en centre + volume horaire en entreprise d'alternance qui dépend du statut.

## **Dates**

Promotion 2025-2026 : de septembre 2025 à juin 2026.

Un contrat d'apprentissage peut être conclu sur 12 mois et donc commencer 2 mois maximum avant le début de la formation et/ou se terminer 2 mois maximum après la fin de la formation.

## **Lieu(x)**

- MFR de Thiviers - Château de la Filolie - 24800 THIVIERS ([www.filolie.com](http://www.filolie.com))
- Cercle Hippique d'Antonne - Les Begoux - 24420 Antonne et Trigonant (<https://cheval-dordogne.fr/>)

Le centre équestre de mise en situation à choisir en fonction du lieu de résidence de l'apprenant. Une distance de 30 minutes maximum est conseillée.

## **Coût par participant**

Le tarif de la formation complète est de 7280 €. En cas de formation partielle un tarif individuel sera établi. Dans tous les cas, un devis sera fourni.

- Pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, ce coût est pris en charge par les opérateurs de compétences et l'apprenant perçoit une rémunération indexée sur le SMIC selon la grille nationale en vigueur :

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/hl\\_6238/simulateur-alternant](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/hl_6238/simulateur-alternant).

- Pour les stagiaires de la formation professionnelle continue et les demandeurs d'emploi un financement et une rémunération sont possibles dans le cadre du Plan Régional de Formation (Attention ! seulement 6 places disponibles par année) avec gratification mensuelle :

- 520,00 € pour les moins de 26 ans,

- 712,40 € pour les plus de 26 ans ou les moins de 26 ans justifiant de 6 mois d'activité salariée sur une période de 12 mois consécutifs ou 12 mois/24 mois.

- Pour les chefs d'entreprise, le VIVEA peut prendre en charge tout ou partie des frais de formation.
- Pour les salariés, se rapprocher de l'OPCO correspondant à sa profession + heures CPF mobilisables.

## **Hébergement et restauration**

- Sur chaque site de formation, les apprenants ont à leur disposition pour le repas du midi, un espace chauffé avec point d'eau et micro-ondes.
- Hébergement et restauration à la M.F.R. : -> Coût 11 € la nuit -> 22 € la pension complète -> 5,50 € le repas pris seul
- Des aides sont possibles en fonction du statut de l'apprenant

## **Responsable de l'action, Contact**

MAISON FAMILIALE RURALE du PERIGORD VERT / THIVIERS

tel : 06.50.90.19.99 ou 05.53.55.15.22 / e-mail : [mfr.thiviers@mfr.asso.fr](mailto:mfr.thiviers@mfr.asso.fr)

Christelle Cuvillier, coordinatrice ([christelle.cuvillier@mfr.asso.fr](mailto:christelle.cuvillier@mfr.asso.fr))

## **Formateurs, animateurs et intervenants**

- Christelle Cuvillier, instructrice DESJEPS, ancienne cavalière internationale de CCE, licence STAPS, BFEEE1
- Benoît Bouthier, enseignant BEES 1, cavalier PRO 2 CSO et Jeunes Chevaux
- Florence Bouthier, enseignante BEES 1
- Autres intervenants spécialisés (hunter, éthologie, spectacle, Pony Games...)

## **Suivi de l'action**

- Un livret d'alternance permet le suivi quotidien du contenu de la formation.
- Deux visites d'entreprise d'alternance sont programmées durant la formation ainsi qu'autant de contacts téléphoniques que nécessaire.
- Un bilan individuel de mi-parcours est réalisé.

## **Évaluation de l'action - validation partielle / totale**

Au niveau de l'obtention du diplôme, une évaluation certificative et une évaluation de rattrapage sont prévues pour chaque épreuve. Des évaluations formatives sont mises en place chaque semaine durant la formation afin de préparer et de positionner chaque apprenant en vue de la certification finale.

De plus, à chaque alternance un bilan de la période écoulée est réalisé collectivement, et chaque mois un bilan individuel des activités en entreprise est conduit. Tout est formalisé dans le classeur de suivi de formation et sur la plateforme numérique Ient.

Enfin, une évaluation à froid est envoyée à chaque élève et tuteur un mois après la fin de la formation.

Les jeunes diplômé(e)s sont suivis chaque année pendant cinq ans au niveau de leur activité professionnelle.

▪ **Validation totale / partielle** : Sont délivrés, sous le contrôle d'un jury, un diplôme (en cas de validation totale) ou des Blocs de Compétences (en cas de validation partielle).

## **Passerelles et débouchés possibles**

- Le titulaire du BPJEPS AE peut enseigner dans toute structure équestre (école d'équitation, écurie de propriétaires, poney club...), en tant que chef d'entreprise, salarié ou indépendant.
- Les évolutions possibles sont liées à la taille de l'entreprise, à l'organisation de la structure, aux capacités développées, aux compétences acquises, aux qualifications obtenues (certificat de spécialisation, DEJEPS, DESJEPS, BFE...).
- Les situations professionnelles peuvent en effet prendre diverses orientations comme par exemple :
  - vers une discipline sportive équestre particulière : entraîneur, compétiteur ;
  - vers l'encadrement pédagogique : formateur, responsable pédagogique, responsable de projet ;
  - vers une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement de publics spécifiques ;
  - vers le management d'équipe et la direction de structures.
- Plus généralement, le poste peut évoluer vers des fonctions supplémentaires telles que définies par convention collective des personnels des centres équestres.
- Enfin, les titulaires du BPJEPS peuvent évoluer vers des emplois connexes à l'ensemble des activités équestres comme l'élevage, le commerce de chevaux, la vente de matériel, etc.

## **BP JEPS ACTIVITES EQUESTRES**

